



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

L'ACCÈS À UN LOGEMENT PERENNE DES PERSONNES À LA RUE IMPACTÉES PAR LES JEUX DE PARIS 2024





Crédit photo : [CARITAS](#)

Introduction

Chaque soir en Île-de-France, près de 120 000 personnes sont hébergées par l'État, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans. Jamais l'État n'a financé autant de places d'hébergement en Île-de-France qu'au cours des trois dernières années. Malgré les efforts de l'État pour assurer davantage de fluidité dans le parc d'hébergement, la pression de la demande reste trop importante. Les structures d'accueil demeurant souvent saturées, la priorité doit être donnée aux publics les plus vulnérables, en détresse médicale, psychique ou sociale, le plus souvent des familles avec des enfants en bas âge. Dans ce contexte, les publics en grande exclusion dits « grands marginaux », qui sont généralement des personnes isolées, n'appellent presque plus le 115.

Face à la saturation des dispositifs d'hébergement, le Gouvernement s'est engagé à créer des places nouvelles pour pouvoir proposer à tous les grands marginaux présents en rue à proximité des installations olympiques éphémères (Concorde, Champ-de-Mars, quais de Seine...) un logement pérenne adapté à leurs besoins. Compte tenu de la physionomie de terrain, il a été décidé la création d'environ 200 places d'hébergement qualitatives, présentant un haut niveau d'accompagnement social.

I. Conception des actions

Sous l'égide du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, l'UD DRIHL 75 a mobilisé les principaux opérateurs de l'hébergement d'urgence à Paris pour prospecter et ouvrir 216 places d'hébergement dans des délais très courts.

Pour obtenir une meilleure adhésion des personnes en situation de rue ayant leurs repères dans la capitale, souvent depuis des années, la préfecture de région a souhaité que tous les sites soient situés dans Paris. Étudiés pour faciliter l'intégration des grands marginaux dans leur quartier et limiter le rejet face à de grandes structures, ces sites ont été pensés à taille humaine. Pour favoriser l'adhésion des personnes, il a été également privilégié autant que possible des chambres individuelles. Les règles des structures ont été assouplies à la demande de la DRIHL, permettant plusieurs entrées et sorties, qui sont parfois nécessaires avant que les personnes acceptent de se stabiliser dans un logement.



Crédit photo : CARITAS

Dès l'automne 2023, l'identification des places s'est accompagnée d'un travail avec les maraudes et le SIAO de Paris pour affiner la physionomie des personnes à la rue potentiellement concernées par les Jeux. Les équipes de travailleurs sociaux ont accompagné les personnes dans leur démarche pendant plusieurs mois pour les faire adhérer à une orientation en structure, ce qui va rarement de soi pour des personnes installées durablement à la rue. Les travailleurs sociaux réalisent un travail de pédagogie auprès des personnes pour les rassurer sur la sortie de rue, leur présenter leurs futures conditions d'accueil, l'accompagnement dont elles pourront bénéficier et ainsi favoriser une sortie progressive de la grande précarité.

Ce dispositif d'accompagnement renforcé est le fruit d'un important travail de coordination réalisé par le cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et l'UD-DRIHL qui ont organisé depuis octobre 2023 des comités techniques chaque semaine. Ce pilotage a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (associations gérant les maraudes et les accueils de jour ou de nuit, SIAO -Service intégré d'accueil et d'orientation- opéré par le Samu social de Paris, la Ville de Paris, etc.), pour recenser les besoins, identifier et ouvrir une offre d'hébergement adaptée, évaluer la situation des personnes et les accompagner vers l'hébergement ou le logement et assurer un pilotage opérationnel au moment de l'installation des sites olympiques.

II. Moyens mis en place

8 millions d'euros ont été alloués à cette offre spécifique d'hébergement à compter de 2024 et qui constitueront, pour l'avenir, une partie de l'héritage social des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.



8 millions d' € alloués à ce projet

Ces places créées spécifiquement à cette occasion s'ajoutent à près de 70 autres places d'hébergement d'urgence, places usagers de drogue, de réinsertion sociale ou de pensions de familles mobilisées pour accueillir des besoins spécifiques de personnes à la rue installées à proximité de sites d'épreuves.

III. Réalisation du projet

Sous l'autorité du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ce dispositif mis en place dès le début de l'année 2024, a permis la création de 216 places pouvant accueillir dans la durée ces personnes en situation de grande marginalité. Ces 216 places sont réparties dans 14 structures, réparties exclusivement sur le territoire de Paris Intra-muros. Les structures, qui comprennent de 2 à 30 places dédiées aux publics dits « Grands marginaux », permettent d'accueillir les personnes dans des chambres individuelles (101 places), des chambres doubles (90 places), quelques chambres triples et quadruples (représentant 25 places). Parmi ces chambres, on comptabilise 10 chambres à destination de personnes à mobilité réduite, ainsi que 14 chambres permettant l'accueil d'une personne et de son animal de compagnie (dites chambres maître/animal). Ces places sont particulièrement importantes pour favoriser l'accueil des publics et maintenir le lien avec leurs animaux, véritables compagnons de vie pour ces personnes.

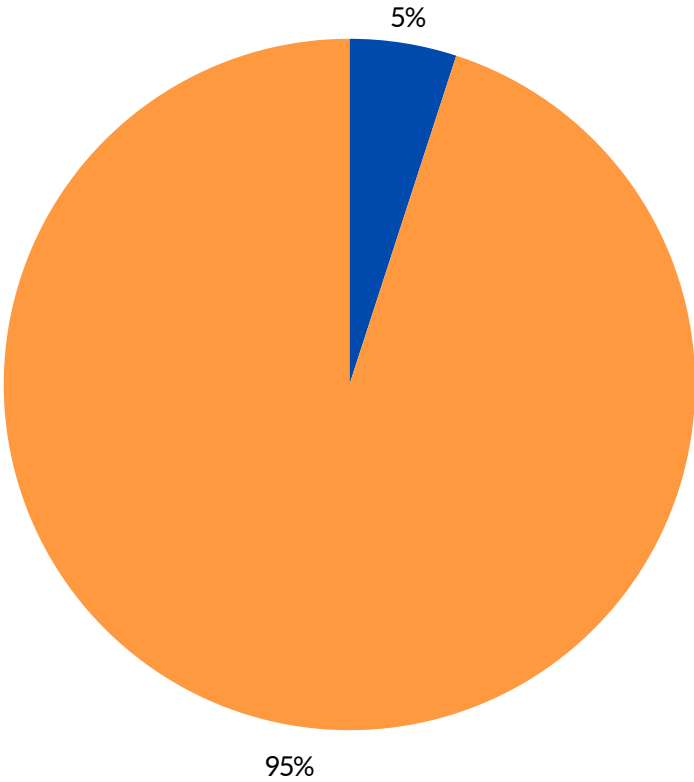
Ces 216 places ont permis de proposer des places adaptées à ce public à toutes les personnes installées à proximité immédiate des futurs sites de compétition dans Paris. La physionomie précise réalisée par les maraudes et actualisée chaque semaine puis le travail de conviction assuré ont permis d'obtenir l'adhésion des personnes à ces solutions de logement durables. Au 20 août, ce sont ainsi 189 personnes (dont 10 femmes) qui ont pu bénéficier d'une prise en charge dans ces structures et ainsi sortir durablement de la rue. Dans le même temps, 10 personnes se sont vu proposer une prise en charge et sont accompagnées par les travailleurs sociaux des maraudes pour rejoindre ces structures.

En complément, le SIAO, dans le cadre de son travail d'orientation des publics, a pu orienter 57 personnes, qui étaient présentes sur les sites de compétition, vers des dispositifs classiques d'hébergement et de logement adapté, portant à 256 le nombre de personnes prises en charge et qui sont ainsi sorties de la rue.

Cette dynamique, portée par l'ensemble des acteurs, dont les services de l'Etat et le SIAO, se poursuivra, bien au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques, pour permettre à ces personnes, mais également à de nouvelles personnes, d'accéder à un logement de façon durable, au travers de structures adaptées telles que les « pensions de famille » ou les logements sociaux.

IV. Les profils hébergées

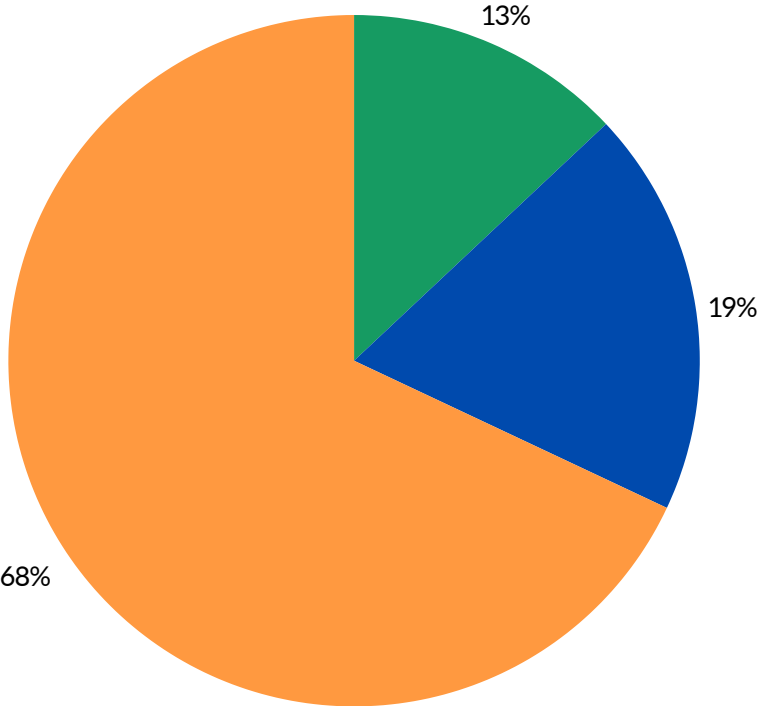
Proportion de femmes et d'hommes hébergées



Sur les 189 personnes présentes sur les places dédiées aux grands marginaux, on compte seulement 10 femmes pour 179 hommes.

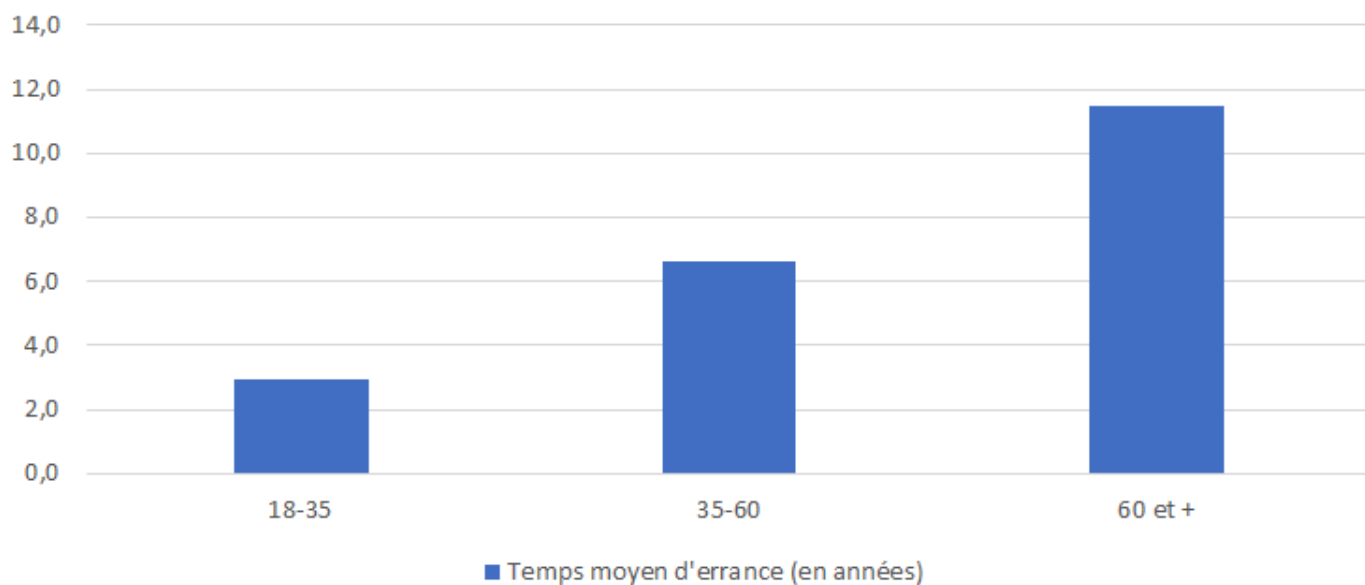
- Femmes
- Hommes

Âges des personnes hébergées



- 60 ans et + (24)
- 35-69 ans (128)
- 18-35 ans (37)

Temps moyen d'errance en rue (en années)



Le temps moyen d'errance en rue des personnes de 60 ans (et +) est significativement plus conséquent que celui des autres tranches d'âge.



Crédit photo : CARITAS

V. Les associations partenaires

9 opérateurs ont travaillé main dans la main avec la préfecture, l'UD DRIHL Paris permettant ainsi la création de ces 216 places.



Alteralia



Aurore



Cité Caritas



Coallia



**EMMAÛS
Solidarité**



**La Fondation
de l'Armée du
Salut**



**France
Horizon**



**GROUPE
SOS**



DE L'URGENCE
À L'INSERTION

**Les Oeuvres
de la Mie de
Pain**

Chiffres clés :

8 millions d'euros

supplémentaires pour accompagner les personnes à la rue en situation de grande exclusion

216 places

d'hébergement créées de façon durable

68 places supplémentaires

mobilisées pour des besoins spécifiques (usagers de drogue, accès directs à des pensions de famille...)

256 personnes

ont déjà bénéficié de cet hébergement/logement pérenne et accompagnement social renforcé dont 10 personnes sont cours d'orientation.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la Région d'Île-de-France, préfecture de Paris :
Pôle Presse - Service régional de la communication interministérielle
pref-presse@paris.gouv.fr
Tél : 01 82 52 40 25

